

Article 206 - TEMPS DE PRATIQUE ENTRE CHAQUE PASSAGE DE DANS ET GRADES EQUIVALENTS

| GRADES | 1 ^{er} Dan | 2 ^{ème} Dan | 3 ^{ème} Dan | 4 ^{ème} Dan | 5 ^{ème} Dan | 6 ^{ème} Dan | 7 ^{ème} Dan | 8 ^{ème} Dan | 9 ^{ème} et 10 ^{ème} Dan |
|--|---|---|---|---|--|---|--|--|---|
| Age plancher | 14 ans | 17 ans | 21 ans | 25 ans | 30 ans | 40 ans | 50 ans | 60 ans | |
| Délai d'activité Et nombre de licences | 3 timbres de licence pour prétendre au passage du 1 ^{er} Dan dont le timbre de la saison sportive en cours | 2 ans de pratique de date à date et 2 timbres de licence, dont le timbre de licence de la saison sportive en cours entre le passage du 1 ^{er} dan et celui du 2 ^{ème} Dan | 3 ans de pratique de date à date, et 3 timbres de licence dont le timbre de la saison sportive en cours entre le passage du 2 ^{ème} Dan et celui du 3 ^{ème} Dan | 4 ans de pratique de date à date et 4 timbres de licence dont le timbre de licence de la saison sportive en cours entre le passage du 3 ^{ème} Dan et celui du 4 ^{ème} Dan | 5 ans de pratique de date à date et 5 timbres de licence dont le timbre de la saison sportive en cours entre le passage du 4 ^{ème} Dan et celui du 5 ^{ème} Dan | 6 ans de pratique de date à date et 6 timbres de licence dont le timbre de licence de la saison sportive en cours entre le passage du 5 ^{ème} Dan et celui du 6 ^{ème} Dan | 7 ans de pratique de date à date et 7 timbres de licence dont le timbre de la saison sportive en cours entre le passage du 6 ^{ème} Dan et celui du 7 ^{ème} Dan | 8 ans de pratique de date à date et 8 timbres de licence dont le timbre de la saison sportive en cours entre le passage du 7 ^{ème} Dan et celui du 8 ^{ème} Dan | Les décisions relèvent de la stricte compétence de la CSDGE |